

Le budget vert de l'État

Numéro 3 - Vendredi 8 novembre 2024

Dans le précédent numéro de L'essentiel, vous avez voté pour choisir le sujet à venir. Les trois propositions ont recueilli un nombre équivalent de suffrages. En raison de l'actualité budgétaire, nous avons opté en priorité pour le budget vert de l'État. Mais rassurez-vous, les autres sujets ne sont pas oubliés... ils seront traités bientôt ! Depuis 2020, la France fait partie des rares pays européens à mesurer l'impact environnemental de ses dépenses publiques. C'est ce qu'on appelle la budgétisation verte ou "green budgeting". En quoi ça consiste exactement ? Et quel est l'impact réel de cet outil sur la transition écologique ? Vous l'avez choisi, on en parle !

Pourquoi on en parle ?

Le projet de loi de finances (PLF), qui fixe les recettes et les dépenses de l'État pour 2025, est actuellement débattu au Parlement. Et comme chaque année depuis 2020, il est accompagné d'un rapport sur l'impact environnemental du budget, couramment appelé "budget vert". Élaboré par les ministères de l'économie et de la transition écologique, ce rapport permet de distinguer les dépenses du PLF qui ont un impact positif ou négatif sur l'environnement. La 5e édition a été publiée le 21 octobre 2024. Cette année, le gouvernement a aussi remis au Parlement sa première [Stratégie pluriannuelle de financement de la transition énergétique](#) (SPAFTE). Celle-ci est complémentaire au budget vert et apporte une vision plus globale en intégrant les investissements publics et privés en faveur du climat.

Aux origines du budget vert

Accord de Paris, Convention des Nations unies sur la diversité biologique... La France a pris des engagements internationaux et s'est fixé de nombreux objectifs pour protéger l'environnement. L'idée d'une [budgétisation verte](#) a émergé lors du One Planet Summit, à Paris, en 2017. La France a rejoint le "Paris collaborative on green budgeting", une initiative de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à aider les États à vérifier leurs politiques budgétaires. Le but de la budgétisation verte est d'évaluer la compatibilité des budgets des États avec les engagements internationaux pris notamment dans le cadre de l'[Accord de Paris pour le climat](#). Au sein des pays de l'OCDE, l'adoption de pratiques de budgétisation verte a rapidement progressé, passant de 14 pays en 2020 à 24 en 2022.

Les 6 objectifs environnementaux du budget vert



Des dépenses "vertes" et des dépenses "brunes"

En 2019, le gouvernement a demandé à l'Inspection générale des finances (IGF) et au Commissariat général au développement durable (CGDD) de mettre au point une [méthode de budgétisation verte](#). Celle-ci a été appliquée pour la première fois au budget de l'État en 2020 pour le projet de loi de finances de 2021. Désormais, les dépenses publiques sont évaluées selon six objectifs environnementaux. Pour chaque objectif, les dépenses se voient attribué un code couleur : elles sont "vertes" si elles ont un effet positif sur l'environnement, "grises" si elles sont neutres, et "brunes" si elles sont défavorables. Une dépense peut aussi être considérée comme "mixte" si elle comprend des axes à la fois favorables et défavorables (ex : l'achat de véhicules hybrides rechargeables est considéré défavorable en raison des déchets produits, mais favorable pour réduire la pollution). Certaines dépenses sont qualifiées de "non cotées", faute de données suffisantes ou d'une évaluation fiable de leur impact environnemental.

Une boussole écologique

À l'origine, le budget vert était un rapport essentiellement informatif réalisé une fois que les crédits budgétaires avaient été arbitrés. Depuis le projet de loi de finances 2024, l'impact environnemental des dépenses est examiné à chaque étape des travaux et discussions budgétaires. L'objectif est de faire du budget vert un outil d'aide à la décision pour orienter l'action publique en fonction des priorités environnementales.

Classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement



LE CHIFFRE CLÉ

42,6
milliards
d'euros

Ce sont les dépenses de l'État favorables à l'environnement dans le budget vert 2025. Cela représente 2,1 milliards de plus qu'en 2024. Cette progression est due notamment aux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, dont le financement augmente de 4,8 milliards d'euros. Avec la baisse des prix de l'énergie, l'État augmente ses subventions pour maintenir les investissements rentables dans ce secteur. L'État dépense davantage pour la transition écologique qu'il ne perçoit de recettes environnementales (30,4 milliards d'euros de recettes prévues en 2025).

Quels résultats ?

Les dépenses favorables à l'environnement ont augmenté de 35% depuis 2022, tandis que les dépenses défavorables ont diminué de 15%. Celles-ci s'élèvent à **8,1 milliards d'euros**, soit une baisse de 1,5 milliard par rapport à 2024, principalement en raison de la fin des mesures exceptionnelles liées à la crise énergétique, comme le bouclier tarifaire. En dehors de ces mesures, la diminution des dépenses "brunes" est plus modeste (600 millions d'euros). Les dépenses défavorables touchent principalement le secteur des transports à hauteur de 3,5 milliards d'euros. En cause, les exonérations ou taux réduits relatifs aux carburants (transport aérien, routier, taxis...).

Les dépenses "vertes", soit à elles, sont majoritairement orientées vers les mobilités durables (notamment les transports ferroviaire et fluvial), la production d'électricité renouvelable dans l'hexagone, la rénovation énergétique des logements

(MaPrimeRénov), l'agriculture biologique, la préservation de la biodiversité et la gestion des forêts.

Les limites du budget vert

Comme l'a souligné [un rapport de la Cour des comptes](#) de 2023, la démarche du budget vert a ses mérites mais aussi des limites, dans la mesure où seules 10% environ des dépenses ont été identifiées comme ayant un impact environnemental. Parmi l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales du budget de l'État (575,5 milliards d'euros dans le PLF 2025), seules une minorité des dépenses sont classées comme "vertes" (7%), "brunes" (2%) ou "mixtes" (1%). Près de 90% des autres dépenses sont jugées soit "neutres", soit non classées. Par ailleurs, le budget vert n'est présenté que lors du projet de loi de finances (au moment où le budget de l'année suivante est proposé) et le suivi des dépenses réellement engagées pour l'environnement n'est pas réalisé. Pour être vraiment efficace, le budget vert devrait, selon des députés, intégrer une évaluation en temps réel des impacts environnementaux des crédits alloués et un rapport annuel sur l'exécution du budget vert devrait être établi.

Les résultats de la budgétisation verte en PLF 2025

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Les collectivités passent au vert

L'article 130 de la loi de finances pour 2024 instaure l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants (ainsi que pour la ville de Paris, la métropole de Lyon, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique) d'établir un budget vert. Celui-ci sera à intégrer, à compter de 2025, en annexe de leurs comptes financiers afin de qu'elles exercent un mandat en urbanisme, en développement économique, en déplacements, qu'elles exercent un mandat en urbanisme, en développement économique, en gestion des déchets, énergie et transport, les collectivités jouent un rôle clé dans la transition écologique.

LES MOTS DANS L'ACTU

La loi LOF

La loi LOF (Loi organique relative aux lois de finances) du 1er août 2001 définit la présentation et le contenu des lois de finances.

Depuis son entrée en vigueur, le budget général est en vigueur au budget général : mission et répartition publique, programmes et crédits, actions (précisant la répartition des crédits).

les "bleus budgétaires", donnant le détail des crédits pour chaque mission du budget général, ainsi que pour les annexes du trésor. Ces sommes sont obligatoires et leur nombre est limitativement fixé par la loi ;

les "jaunes budgétaires", formulant des demandes de l'Etat au Parlement. Elles sont formulées par le Parlement et concernent des domaines variés (en fav : l'effort financier de l'Etat, collectivités territoriales) ;

les "oranges budgétaires", relevant des crédits de politiques publiques transversales qui relèvent de plusieurs ministères (police, ville, sécurité routière...).

La planification écologique

Méthode qui permet d'agir de façon coordonnée avec la population, les entreprises et les collectivités pour relever cinq défis majeurs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité, la préservation des ressources et la réduction des pollutions.

DOC EN POCHÉ

Parlons budget en 30 questions

Document de 31 pages qui répond à 30 questions sur le budget.

Découvrez le catalogue

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Des couleurs pour le budget de l'Etat

D'autres couleurs que le vert sont utilisées pour les documents budgétaires. Parmi les documents qui accompagnent le budget de l'Etat, on distingue :

les "bleus budgétaires", donnant le détail des crédits pour chaque mission du budget général, ainsi que pour les annexes du trésor. Ces sommes sont obligatoires et leur nombre est limitativement fixé par la loi ;

les "jaunes budgétaires", formulant des demandes de l'Etat au Parlement. Elles sont formulées par le Parlement et concernent des domaines variés (en fav : l'effort financier de l'Etat, collectivités territoriales) ;

les "oranges budgétaires", relevant des crédits de politiques publiques transversales qui relèvent de plusieurs ministères (police, ville, sécurité routière...).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / DGA / Source : Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat (PLF2025).

Graphique : Vie publique / D